Informations de base

1999/0810(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Europol: adaptation de la rémunération du personnel, des allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 1999 **Subject** 7.30.05.01 Europol, CEPOL	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Justice et affaires intérieures(JAI)	2229	1999-12-02

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/07/1999	Publication de la proposition législative	10097/1999	Résumé
13/09/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/09/1999	Vote en commission		
06/10/1999	Décision du Parlement	T5-0032/1999	Résumé
02/12/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
02/12/1999	Fin de la procédure au Parlement		
17/12/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/0810(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 000 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/5/12044

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0032/1999 JO C 107 13.04.2000, p. 0026-0061	06/10/1999	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	10097/1999	20/07/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1999/1217
JO C 364 17.12.1999, p. 0001 Résumé

Europol: adaptation de la rémunération du personnel, des allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 1999

1999/0810(CNS) - 20/07/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF : adapter la rémunération du personnel d'EUROPOL. CONTENU : la proposition vise uniquement à adapter le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL et des différentes allocations et indemnités qui lui sont versées à la suite d'un réexamen effectué par le conseil d'administration d'EUROPOL. Ce réexamen tient notamment compte du niveau du coût de la vie à La Haye (siège d'EUROPOL) et de l'augmentation des traitements des fonctions publiques dans les États membres. Eu égard à ce réexamen, une augmentation de 8,5% de la rémunération des agents se justifie pour la période comprise entre la date de la rémunration initiale des agents et le 01.07.1999. Le Conseil statuant à l'unanimité devra adapter la rémunération du personnel d'EUROPOL sur base de ce réexamen (une annexe prévoit le niveau des diverses réumnérations des agents par grade).

Europol: adaptation de la rémunération du personnel, des allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 1999

1999/0810(CNS) - 02/12/1999 - Acte final

OBJECTIF : adapter la rémunération du personnel d'EUROPOL. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 1999 D 1217 (01) du Conseil portant adaptation de la rémunération du personnel d'Europol et des allocations et indemnités qui lui sont versées. CONTENU : la décision vise uniquement à adapter le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL et des différentes allocations et indemnités qui lui sont versées à la suite d'un réexamen effectué par le conseil d'administration d'EUROPOL. Ce réexamen tient notamment compte du niveau du coût de la vie à La Haye (siège d'EUROPOL) et de l'augmentation des traitements des fonctions publiques dans les États membres. Eu égard à ce réexamen, une augmentation de 8,5% de la rémunération des agents est prévue pour la période comprise entre la date de la rémunération initiale des agents et le 01.07.1999. Une annexe prévoit le niveau des diverses réumnérations des agents par grade. ENTRÉE EN VIGUEUR: 03.12.1999.

Europol: adaptation de la rémunération du personnel, des allocations et indemnités du personnel à partir de juillet 1999

1999/0810(CNS) - 06/10/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de décision du Conseil (procédure sans rapport).